

« À Calais, des expulsions un matin sur deux "le temps qu'il faudra" », France Inter, 12 janvier 2021

Depuis l'été 2018, la politique "d'évitement de points de fixation" conduit à des évacuations quasi quotidiennes de campements de migrants situés en périphérie de Calais.

5h30. Ce matin-là, le rendez-vous est fixé plus tôt que d'habitude. Les militants du collectif Human Rights Observers (HRO) craignent l'évacuation d'un campement de migrants composé d'environ 80 tentes, sous les ponts du centre-ville de Calais. La vieille voiture attend devant le commissariat pour voir si un convoi des forces de l'ordre part. Comme tous les matins depuis le jugement du tribunal administratif de Lille, saisi par la mairie de Calais, le 24 décembre, l'attente sera vaine. Cette expulsion-là attendra. Mais la matinée de l'équipe de Human Rights Observers s'annonce pourtant longue. Car, depuis l'été 2018, les petits campements de migrants disséminés à Calais - ou plus précisément dans sa périphérie - sont délogés toutes les 48 heures, parfois toutes les 24 heures. En 2020, HRO a ainsi comptabilisé environ un millier d'évacuations.

8h30. Le thermomètre affiche trois degrés. Le convoi des forces de l'ordre s'engage sur la route. Une voiture de la police nationale, quatre fourgons de gendarmerie, une camionnette de la Police aux Frontières, une voiture de la préfecture pour les traducteurs, et deux véhicules de l'équipe de nettoyage. C'est la petite voiture de HRO qui clôt le cortège. Les forces de l'ordre ont l'habitude d'être suivies par deux bénévoles de l'équipe. Nous sommes trois dans la voiture, la présence de la presse ce matin-là ne fait donc pas grand mystère, et le ballet va être un peu plus sportif que d'habitude pour Sandra et Emma.

Dormir dans la boue, plutôt que sur du bitume

Les deux jeunes femmes ont pour mission de documenter les opérations qui se déroulent, avec des photos, des vidéos, et un compte rendu le plus fidèle possible de ce qu'elles pourront voir. L'une décrit, l'autre transcrit. Et à la fin du mois, tout cela est synthétisé dans une note qui est transmise aux associations, aux médias et à la préfecture. Celle de décembre 2020 relève 87 expulsions de lieux de vie informels, 526 tentes et bâches saisies, et 41 arrestations lors de ces expulsions.

Ces expulsions d'une régularité de métronome, les personnes exilées vivant à Calais en ont pris l'habitude, et les scènes sont parfois surprenantes. Sur certains lieux de vie, avant même l'arrivée des forces de l'ordre, les migrants ont déjà bougé leurs tentes de quelques mètres à peine, pour sortir du périmètre du terrain privé sur lequel ils ont passé la nuit. Les gendarmes arrivent, et constatent qu'il n'y a personne à expulser, ils restent quelques secondes, puis repartent sans que rien ne ce soit passé. "Les exilés s'expulsent eux-mêmes", explique Sandra : "Certains sont dans leur tente, d'autres sont partis par peur d'être arrêté. Cette expulsion est un exemple de l'absurdité de cette politique. C'est juste du harcèlement". Mais pourquoi ne pas rester là où leurs tentes ont été déplacées ? "Ils ont le choix entre un terrain privé boueux sous le coup d'une procédure d'expulsion, mais avec une surface pas trop dure pour dormir, ou bien des gravillons et du bitume. La boue est plus confortable" lâche la militante.

Sur un parking, à côté d'une déchetterie, quelques migrants s'amuse avec un ballon; un autre groupe regarde au loin le convoi des forces de l'ordre marcher dans la terre gorgée d'eau où ils ont passé la nuit, avant de déplacer leurs tentes. Le camion de La Vie Active, la seule association mandatée par l'Etat, distribue des repas. "Pile au moment de l'expulsion, alors les migrants doivent choisir : sauver leur tente, ou manger" déplore Emma.

8h30 - 11h30 : deux arrestations, sept expulsions, des tentes saisies et un relevé d'identité

Dans un jeu du chat et de la souris, le convoi va ainsi procéder à sept évacuations de lieux de vie informels. Quand les migrants n'ont pas eu le temps de bouger leurs affaires à l'avance, difficile de savoir ce qu'il se passe. Les forces de l'ordre installent en effet un large périmètre de sécurité. Impossible de le franchir pour les associations comme pour les journalistes. À chaque lieu de vie informel, les forces de l'ordre vont filmer le travail des deux militantes ainsi que le nôtre. Nous ferons toutes les trois l'objet d'un relevé d'identité, sans que le motif ne nous soit signifié. Pendant le deuxième confinement d'ailleurs, les équipes de Human Rights Observers disent avoir été verbalisées une trentaine de fois pour violation de ce confinement, leur travail n'étant pas considéré comme un impératif.

Un petit groupe d'Afghans arrive à hauteur des camions de gendarmerie. Ils viennent de se faire évacuer. L'un d'entre eux pose une bâche qui sert de sac, avec à l'intérieur quelques affaires, et se frotte vigoureusement les mains pour se réchauffer. Leurs tentes ont été saisies.

Pour avoir une chance de les récupérer, il faut attendre la fin de la matinée et des opérations du jour. Dernière expulsion : une camionnette part vers la déchetterie, une autre vers la Ressourcerie, en périphérie de la ville. Cette dernière déverse son contenu dans un grand container. Les migrants ont jusqu'à midi pour retrouver ce qui a été saisi sans être jeté. Ils doivent être accompagnés par des bénévoles.

Ce matin, le butin est conséquent : un vélo et une dizaine de tentes. À midi, les portes du container ferment. Chacun repart à son errance du jour. Parmi eux, un jeune garçon qui doit avoir douze ou treize ans. Pour atteindre le centre de Calais, il y a une heure de marche.

Arrêté préfectoral sur les distributions alimentaires

Dans la journée, l'activité consiste essentiellement à aller chercher de quoi se nourrir. En septembre dernier, la préfecture a pris un arrêté - renouvelé quatre fois depuis - qui interdit les distributions alimentaires aux associations non-mandatées par l'Etat (c'est-à-dire toutes sauf La Vie Active), dans une vingtaine de rues du centre-ville de Calais. L'arrêté a été contesté pour non respect du principe de fraternité par les associations devant le tribunal administratif de Lille, puis le Conseil d'Etat. En vain.

La préfecture justifie cet arrêté par le non respect des distanciations sociales, le trouble à l'ordre public, ainsi que des jets de déchets sur la voie publique. "C'est une situation complexe avec d'un côté des associations humanitaires pro-migrants, et de l'autre côté des habitants qui vivent, qui travaillent, des entreprises, et l'Etat est sur la ligne de crête", explique Michel Tournaire, le sous-préfet de Calais. "Mais l'accès aux besoins élémentaires des populations migrantes est assuré à Calais" certifie-t-il.

Les associations ne sont clairement pas de cet avis. "Aujourd'hui, la situation de ces personnes est extrêmement précaire, avec des démantèlements tous les deux jours, avec un manque de matériel, on n'arrive pas toujours à fournir les tentes et couvertures nécessaires. Les gens dorment dehors dans des conditions climatiques très difficiles ici en hiver à Calais, avec le vent et l'humidité" analyse François Guennoc, le président de l'Auberge des Migrants, active depuis 2008.

"Leur espoir, c'est de traverser la Manche. Et c'est cet espoir qui les fait tenir malgré tout" (François Guennoc)

Au coin d'une rue, un homme d'une trentaine d'années - qui refuse par méfiance d'en dire plus sur son identité - savoure, sous la pluie, un café bien chaud distribué par des bénévoles anglais d'une association non-mandatée par l'Etat, qui lui ont permis, comme à une cinquantaine d'hommes, de manger également un plat chaud : "Je suis arrivé il y a cinq jours. Le premier jour on m'a volé toutes mes affaires. Vous voyez les vêtements que je porte ? C'est tout ce que j'ai. J'ai peur de tomber malade. Moi, les expulsions je ne connais pas, de toute façon je n'ai même pas de tente. Cette nuit, j'ai dormi un peu assis, un peu allongé".

Le principe juridique de la flagrance

Les expulsions, toutes les 48 heures, sont menées sur la base juridique de la flagrance : la police peut intervenir sur directive du procureur de la République pour faire cesser, après plainte du propriétaire, des occupations récurrentes d'un terrain, tant que le camp n'a pas une existence de plus de 48 heures. Le sous-préfet de Calais assume pleinement cette politique de l'Etat dite "d'évitement des points de fixation", mise en place pour ne pas connaître une nouvelle "jungle de Calais". Et Michel Tournaire se félicite de la diminution du nombre de personnes exilées à Calais depuis quatre ans : "Nous sommes passés de la présence de 10.000 à 12 000 personnes en 2016 à 500 actuellement".

A côté de ces expulsions tous les deux jours, sont également menées des évacuations de plus grande ampleur, une quinzaine en 2020 selon les chiffres donnés par la sous-préfecture de Calais, comme celle menée le 29 septembre et qui a conduit à la "mise à l'abri" de 800 personnes. Face à cette politique, François Guennoc de l'Auberge des Migrants reconnaît son impuissance : "Ici, c'est le ministère de l'Intérieur et la préfecture qui sont les maîtres des lieux - beaucoup plus que la mairie de Calais d'ailleurs. Nous, on a juste à s'adapter à cette politique gouvernementale". "On connaît une escalade répressive" abonde Juliette Delaplace du Secours Catholique, "avec l'arrivée d'une nouvelle compagnie cet été, on en est à 350 à 400 CRS sur Calais. Nous essayons depuis un an et demi, avec la Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et Amnesty, d'obtenir la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le respect des droits fondamentaux des personnes aux frontières".

La préfecture renvoie de son côté vers le droit : "Que ce soit pour les expulsions sur ordonnance du tribunal judiciaire, ou sur le principe de la flagrance, juridiquement ces procédures sont précises et encadrées, et ces expulsions ne sont pas basées sur un mouvement d'humeur du préfet ou du sous-préfet" relève Michel Tournaire.

Quel hébergement ?

Pour dormir à l'abri, les migrants peuvent essayer de s'inscrire au sein d'une structure d'accueil du Secours Catholique, mais les places sont peu nombreuses, ou attendre le déclenchement du plan Grand Froid. Pendant le confinement, toutefois, entre 200 et 300 personnes selon les associations, 500 selon la sous-préfecture, ont pu se mettre au chaud quelques jours ou quelques semaines dans des hôtels ou des centres d'accueil.

"Nous ne sommes pas dans des logiques d'hébergements et d'accueil inconditionnels. Nous ne voulons pas créer de structures d'hébergement pérennes sur Calais et sur le Calaisis" explique Michel Tournaire, qui souligne que les personnes exilées ont la possibilité de rejoindre un CAES, un Centre d'Accueil et d'Examen des Situations. Il y en a deux dans le département du Pas-de-Calais, et pour y accéder, il faut s'éloigner du rêve de traversée de la Manche : il y a une heure de route pour aller à Nédonchel, une heure et demi pour se rendre à Croisilles.

Les CAES, créés en 2017, permettent une évaluation accélérée de la situation administrative des migrants. Celui de Croisilles, ouvert en septembre 2017, accueille actuellement une centaine de personnes sur les 120 places disponibles. Ici, les visages souriants croisent des mines fatiguées. Les profils sont divers. Zachary, tchadien, est arrivé ici il y a quelques mois. Il n'a pas passé beaucoup de temps avant de croiser la maraude qui tourne à Calais pour informer les migrants de leurs perspectives administratives. Il brandit fièrement sa toute nouvelle carte d'étudiant en Administration économique et sociale (AES), et fait visiter sa chambre. Il y a deux lits, mais son colocataire est parti, et il peut dormir seul en ce moment. Zachary montre le chauffage à côté du lit, en souriant.

Mais tout le monde n'a pas son enthousiasme. Au milieu de la salle commune, le baby-foot côtoie un ping-pong. Entre les deux, une grande table accueille une partie de Yams. Un Éthiopien de 35 ans - qui préfère ne pas donner son nom - tend une chaise pour discuter. Le regard lassé, il explique avoir fini par accepter de venir au CAES de Croisilles, après trois années passées à Calais qui l'ont laissé épuisé physiquement et mentalement : "J'ai tenté plusieurs fois la traversée de la Manche, mais en vain. Je n'en pouvais plus de la misère, du harcèlement des policiers, qui viennent démanteler nos lieux de vie

tous les deux jours. Je demande l'asile en France, mais je suis en procédure Dublin (ndlr : règlement européen qui veut qu'un exilé fasse sa demande d'asile depuis le pays d'Europe dans lequel il est arrivé), depuis l'Allemagne, et j'attends la réponse de l'appel". Ses trois ans passés à Calais ne l'ont pas découragé de vivre en France : "Est-ce que Calais c'est la France ? C'est ça, la question qu'il faut poser. Calais, ça n'a rien à voir avec l'image de la France. Il n'y a pas de droit à Calais".

Derrière lui, Shahin, Iranien de 23 ans, s'apprête à quitter le CAES, le lendemain. "Ça fait deux semaines que je suis là; c'est bien ici, il fait chaud, on mange, les gens sont gentils. Ça m'a fait du bien, mais je repars. J'ai déjà essayé d'essayer de traverser quatre fois sans succès. Je dois aller en Angleterre, vous comprenez ? Pas question que je reste ici, il faut que je parte là-bas. C'est le seul moyen de commencer une vie normale. Je suis jeune, c'est tout ce que je demande : une vie normale, aller à l'université".

"Votre espérance de vie n'est que de 30 minutes"

Le directeur du centre, Claude Picarda, sait bien que certains migrants ne viennent que pour recharger leurs corps abîmés par le froid et l'errance calaisienne, et partent avant l'arrivée des services de la préfecture, l'examen de leur dossier, et une probable expulsion. Il l'assume pleinement. "C'est vrai que les premiers jours les assiettes sont plus grandes. On est aussi un centre de répit, pour pouvoir se poser, manger, dormir dans un vrai lit. On revoit parfois ces migrants, et parfois même plusieurs fois, entre leurs tentatives de traversée" constate Claude Picarda, selon qui, depuis l'ouverture du CAES en 2017, un tiers des hommes accueillis ont vu leur procédure administrative (quelle qu'elle soit) aboutir.

Sur un mur, une affiche traduite en plusieurs langues alerte sur les dangers de la traversée de la Manche : "Le risque de noyade est élevé. Votre espérance de vie n'est que de 30 minutes". Dans son centre, Claude Picarda raconte que depuis quelques temps, il voit de plus en plus arriver des groupes, de deux à vingt personnes, repêchées dans la Manche et envoyées ici : "Elles sont en état de panique. Il faut faire sécher vêtements et papiers. Et parfois une odeur d'essence (ndlr : celle du pétrole qui s'est échappé alors que les embarcations de fortune coulaient) envahit les couloirs du CAES. Avec le Brexit, ils sont nombreux à avoir voulu tenter leur chance, d'autant que les passeurs avaient cassé les prix. Elle n'est pas toujours généreuse, la vie, quand on est un migrant".

Une situation qui va durer

Quelles perspectives pour ces migrants qui errent sur le littoral, à Calais comme à Grande-Synthe - où les expulsions s'intensifient depuis quelques semaines selon les associations -, et pour les habitants, lassés de voir leur ville couverte de plus en plus de barbelés et constamment ramenée à la problématique migratoire ? Aucune à court et moyen terme, reconnaissent associations et sous-préfecture. "Calais est, et restera en face des côtes britanniques, c'est un fait", constate Guillaume Alexandre, le directeur général de la Vie Active. "L'important pour nous, c'est de s'organiser pour pouvoir durer, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de perspective politique à long terme. Il faut qu'on puisse continuer humainement, matériellement, financier, pendant des années car cela va durer encore des années" confirme François Guennoc, le président de l'Auberge des Migrants. Quant aux expulsions, toutes les 48 heures, qui ont lieu depuis deux ans et demi : "Ca durera le temps qu'il faudra" promet Michel Tournaire, le sous-préfet de Calais. "Des années, si ça doit être des années" appuie-t-il.

En 2020, plus de 9 500 passages ou tentatives de passage de la Manche sur des embarcations de fortune ont été recensés selon la préfecture maritime. C'est quatre fois plus qu'en 2019.